



Accueil de loisirs de Saint Coulomb

Fiche d'inscription

ENFANT

Nom : Prénom :

Date de naissance : __ / __ / ____ Garçon Fille

Ecole fréquentée : Classe :

N° d'allocataire CAF : ou MSA :

(En cas de non communication, le tarif maximum sera appliqué.)

Nom et prénom du responsable légal de l'enfant :

Parent 1

Nom :

Prénom :

Adresse

.....

Profession :

Téléphone :

Portable :

Tel Travail :

em@il:

Parent 2

Nom :

Prénom :

Adresse.....

.....

Profession :

Téléphone :

Portable :

Tel Travail :

em@il:

N° de sécurité sociale :

Assurance extrascolaire : (Joindre l'attestation d'assurance)

TIERS à prévenir en cas d'urgence ou de retard :

Nom : Téléphone :

DEPARTS :

Personnes majeures autorisées à venir chercher l'enfant à l'accueil de loisirs :

Nom : Téléphone :

Nom : Téléphone :

Mon enfant peut-il partir seul de l'accueil de loisirs ? Oui Non

Si oui, à partir de heures

DROIT A L'IMAGE Oui Non

Autorise le personnel d'encadrement à faire des photographies de mon enfant qui pourront éventuellement être publiées ou diffusées (presse locale, affiche accueil de loisirs, site internet, Activité ALSH).



Pièces obligatoires à fournir

- Fiche inscription Fiche sanitaire Photocopie livret de famille
- Photocopie vaccination certificat médical validant la pratique sportive
- Attestation d'assurance extrascolaire

Je soussigné(e), responsable légal de l'enfant :

- Atteste avoir souscrit à une assurance responsabilité civile pour les activités extrascolaires (*individuelle accident conseillée*).
- Déclare exactes les informations portées sur le présent dossier d'inscription et la fiche sanitaire.
- Reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'accueil de loisirs et m'engage à le respecter.
- Autorise mon enfant à participer aux différentes activités proposées par l'Accueil de loisirs de Saint Coulomb.
- Autorise le directeur de l'accueil de loisirs à accéder à mes informations CAF (quotient familial, CAFPRO, VACAF)

A :

Le :

Signature

Le dossier d'inscription complet est à remettre le plus vite possible à la Mairie de Saint Coulomb.
Contact : Julien – 02 99 88 98 19 ou 06 31 01 35 82

Accueil de loisirs de Saint Coulomb

Fiche Sanitaire

(DATE DE VALIDITE : 1 ER JANVIER AU 31 DECEMBRE 2023)

ENFANT

Nom : Prénom :
 Date de naissance : __ / __ / ____ Garçon Fille
 Poids : Taille : Groupe sanguin (si connu) :

Nom du médecin traitant : Téléphone :

1. VACCINATIONS

(COPIES DES VACCINATIONS obligatoires spécifier nom et prénom de l'enfant concerné)

VACCINS OBLIAGATOIRES				VACCINS RECOMMANDES			
Diphtérie		Rubéole-Oreillons -Rougeole*		Coqueluche		Pneumocoque	
Tétanos		Hépatite B*		Haemophilus*		BCG	
Poliomyélite		Pneumocoque*		Hépatite B		Autres (préciser)	
Coqueluche *		Méningocoque C*		Rubéole-Oreillons -Rougeole			
Haemophilus*		* Pour les enfants nés après le 1er Janvier 2018					

Si le mineur n'a pas les vaccins obligatoires, joindre un certificat médical de contre-indication

ALLERGIES

ALIMENTAIRES oui non Si oui, lesquelles :
 MEDICAMENTEUSES oui non Si oui, lesquelles :
 AUTRES (animaux, plantes, pollen) oui non Si oui, lesquelles :

Si oui, joindre un certificat médical précisant la cause de l'allergie, les signes évocateurs et la conduite à tenir.

Suit-il un traitement médical pendant l'accueil de loisirs ? oui non

Si oui, joindre une ordonnance récente, une autorisation parentale et les médicaments correspondants (boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice). AUCUN MEDICAMENT NE POURRA ETRE ADMINISTRE SANS ORDONNANCE

REGIME ALIMENTAIRE

PAI (protocole) oui non (joindre une copie du PAI le cas échéant)

AUTRES

BAIGNADE/SAIT NAGER : oui non (si oui, joindre une attestation à la pratique aquatique)

SIESTE : oui non selon ces besoins/envies

Merci de prévenir tout changement en cours d'année

RESPONSABLE DU MINEUR

Responsable N°1 :

NOM : PRÉNOM :

TEL DOMICILE : TEL TRAVAIL :

TEL PORTABLE :

Responsable N°2 :

NOM : PRÉNOM :

TEL DOMICILE : TEL TRAVAIL :

TEL PORTABLE :

Personne à prévenir en cas d'urgence (autre que responsable légal) :

Nom : TEL :

Je soussigné(e),, responsable légal du mineur, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et m'engage à les réactualiser si nécessaire. J'autorise le directeur de l'accueil de loisirs à prendre, le cas échéant, toutes mesures rendues nécessaires par l'état de santé de ce mineur.

Date et signature :



ACCUEIL DE LOISIRS DE SAINT COULOMB

(Annexe II-23, art. A. 231-3 du code du sport)

Avertissement à destination des parents ou de la personne ayant l'autorité parentale :
Il est préférable que ce questionnaire soit complété par votre enfant, c'est à vous d'estimer à quel âge il est capable de le faire.
Il est de votre responsabilité de vous assurer que le questionnaire est correctement complété et de suivre les instructions en fonction des réponses données.

Faire du sport : c'est recommandé pour tous.

En as-tu parlé avec un médecin ? T'a-t-il examiné (e) pour te conseiller ?

Ce questionnaire n'est pas un contrôle. Tu réponds par OUI ou par NON, mais il n'y a pas de bonnes ou de mauvaises réponses. Tu peux regarder ton carnet de santé et demander à tes parents de t'aider.

Tu es une fille <input type="checkbox"/> un garçon <input type="checkbox"/>	Ton âge : <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> ans	
Depuis l'année dernière	OUI	NON
Es-tu allé (e) à l'hôpital pendant toute une journée ou plusieurs jours ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu été opéré (e) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu beaucoup plus grandi que les autres années ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu beaucoup maigri ou grossi ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu eu la tête qui tourne pendant un effort ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu perdu connaissance ou es-tu tombé sans te souvenir de ce qui s'était passé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu reçu un ou plusieurs chocs violents qui t'ont obligé à interrompre un moment une séance de sport ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu eu beaucoup de mal à respirer pendant un effort par rapport à d'habitude ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu eu beaucoup de mal à respirer après un effort ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu eu mal dans la poitrine ou des palpitations (le cœur qui bat très vite) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu commencé à prendre un nouveau médicament tous les jours et pour longtemps ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu arrêté le sport à cause d'un problème de santé pendant un mois ou plus ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Depuis un certain temps (plus de 2 semaines)

- | | | |
|---|--------------------------|--------------------------|
| Te sens-tu très fatigué (e) ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| As-tu du mal à t'endormir ou te réveilles-tu souvent dans la nuit ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Sens-tu que tu as moins faim ? que tu manges moins ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Te sens-tu triste ou inquiet ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Pleures-tu plus souvent ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Ressens-tu une douleur ou un manque de force à cause d'une blessure que tu t'es faite cette année ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

Aujourd'hui

- | | | |
|---|--------------------------|--------------------------|
| Penses-tu quelquefois à arrêter de faire du sport ou à changer de sport ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Penses-tu avoir besoin de voir ton médecin pour continuer le sport ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Souhaites-tu signaler quelque chose de plus concernant ta santé ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

Questions à faire remplir par tes parents

- | | | |
|---|--------------------------|--------------------------|
| Quelqu'un dans votre famille proche a-t-il eu une maladie grave du cœur ou du cerveau, ou est-il décédé subitement avant l'âge de 50 ans ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Etes-vous inquiet pour son poids ? Trouvez-vous qu'il se nourrit trop ou pas assez ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Avez-vous manqué l'examen de santé prévu à l'âge de votre enfant chez le médecin ?
(Cet examen médical est prévu à l'âge de 2 ans, 3 ans, 4 ans, 5 ans, entre 8 et 9 ans, entre 11 et 13 ans et entre 15 et 16 ans.) | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

Si tu as répondu OUI à une ou plusieurs questions, tu dois consulter un médecin pour qu'il t'examine et voit avec toi quel sport te convient. Au moment de la visite, donne-lui ce questionnaire rempli.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR



CENTRE D'ACCUEIL ET DE LOISIRS

Le Centre d'accueil et de loisirs, service public municipal, est organisé dans les locaux de la rue du Lac, chargé de l'accueil, de l'éveil et de la socialisation des enfants de 3 à 11 ans les mercredis et pendant les vacances scolaires.

Un projet pédagogique est établi par le Directeur et mis en œuvre par les animateurs de Centre à travers les projets d'activités, déclinaison du projet éducatif arrêté par le Conseil Municipal de la Commune en accord avec la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP).

ART. 1 – Dispositions générales :

Le Centre de loisirs de Saint-Coulomb satisfait aux dispositions législatives et réglementaires applicables aux établissements d'accueil collectifs des mineurs.

Il est accessible, sur inscription validée, aux enfants :

- âgés de 3 ans révolus à 11 ans,
- prioritairement aux colombanais ou scolarisés à Saint-Coulomb, ainsi qu'aux agents communaux retenus par des obligations de service,
- aux enfants non-résidents, ni scolarisés à St-Coulomb dans la limite des places disponibles pendant les périodes extrascolaires.

ART. 2 – Périodes d'ouverture – horaires :

Les journées d'ouverture du Centre d'Accueil et de Loisirs sont fixées annuellement, en septembre, en fonction du calendrier scolaire et des capacités d'accueil prévues. Elles portent sur les mercredis et les vacances scolaires.

La fréquentation du Centre est possible à la journée ou à la demi-journée.

L'amplitude d'ouverture est de 7h30 à 18h30 sachant que la matinée s'achève à 12h et l'après-midi commence à 13h30.

Les activités de la matinée commencent à 9h pour se terminer à 12h. Celles de l'après-midi commencent à 13h30 pour se terminer à 17h.

L'accueil se fait entre 7h30 et 9h pour le matin, entre 13h30 et 14h pour l'après-midi et la sortie entre 11h40 et 12h pour le matin et entre 17h et 18h30 pour l'après-midi.

Les enfants ont la possibilité de déjeuner au restaurant municipal.

Dans ce cas, ils sont pris en charge de 12h à 13h30 par les agents municipaux. Les autres sont pris en charge et sont sous la responsabilité des personnes désignées en avoir la garde.

Un goûter est servi vers 16h aux enfants fréquentant le Centre l'après-midi.

ART. 3 – Modalités d'inscription

L'inscription des enfants au Centre d'Accueil et de Loisirs nécessite l'établissement préalable d'un dossier d'inscription à télécharger depuis l'outil en ligne « Accueil de loisirs/restaurant municipal » du site internet de la mairie <https://www.saintcoulomb.com/>.

Pour toutes difficultés, le Directeur du Centre se tient à disposition par téléphone au 02 99 88 98 19, au 06 31 01 35 82 ou par mail à l'adresse accueildeloisirs@saintcoulomb.com.

Le dossier est constitué des pièces suivantes :

1. un dossier d'inscription (fiche de renseignement, fiche sanitaire, n° allocataire CAF)
2. un certificat médical validant la pratique des activités physiques et sportives, le cas échéant
3. une copie du carnet de vaccination à jour
4. une attestation d'assurance extra scolaire
5. une copie du livret de famille
6. le coupon d'acceptation du présent règlement
7. un justificatif de domicile

A noter, la scolarisation des enfants à Saint-Coulomb est notifiée au travers des données fournies par les écoles.

L'inscription pour l'année est effective après validation du dossier. Concrètement elle donne le droit d'accès au module « Centre d'Accueil et de loisirs – restaurant municipal ». Les codes sont fournis à la validation de l'inscription du 1^{er} enfant de la famille et reconduits pour les inscriptions suivantes de la fratrie ou renouvelées. Elle donne accès par la suite à la sélection des services.

Les modules « à la journée », « à la matinée », « à l'après-midi » avec ou sans repas pris au restaurant municipal sont alors proposés à la sélection sur le portail BL Enfance.

ART. 4 – Modalités de réservation :

Les mercredis des périodes scolaires sont réservables pour l'année scolaire.

Les réservations de ces mercredis sont ouvertes de façon permanente. Elles doivent être effectuées au plus tard le mercredi précédent.

Les réservations des petites et grandes vacances s'effectuent dans les périodes comprises entre le premier jour suivant une période de vacances et au plus tard 15 jours avant la période de vacances suivantes, pour laquelle il est demandé une réservation.

Dans tous les cas, en fonction des places disponibles, différenciées selon la classe d'âge des enfants (moins de 6 ans et 6 ans et plus), les réservations sont validées par le Directeur du Centre, au fur et à mesure et par ordre d'arrivée via le portail Famille.

Les places dont la réservation a été annulée et qui deviennent de ce fait à nouveau disponibles seront proposées par ordre chronologique aux enfants inscrits sur liste d'attente c'est-à-dire aux enfants dont la réservation est restée en attente de validation.

Pour des raisons d'organisation (taux d'encadrement et commandes de repas), s'il reste des places disponibles 2 semaines avant les vacances scolaires et une semaine avant les mercredis alors la période ouverte aux réservations pourra être prolongée de quelques jours.

Afin de répondre à des situations d'urgence (parent malade, impératif professionnel, recherche d'emploi, et toutes autres situations particulières demandant de l'indulgence), le service pourra accueillir des enfants, sans réservation, dans les limites des places disponibles.

ART.5 - Tarification

Les tarifs applicables font l'objet au moins chaque année d'une délibération du Conseil Municipal. Ils sont basés sur le quotient familial. Toute évolution du quotient familial doit donc être signalée.

Pour les vacances scolaires :

Le désistement, c'est-à-dire l'annulation d'une réservation,

- sera facturé au taux plein s'il survient durant la période de vacances scolaires considérées,
- sera facturé à 50 % du tarif s'il survient dans les 15 jours avant les vacances considérées.

Pour les mercredis des périodes scolaires :

Le désistement dans les 6 jours (du mardi au mardi) avant le mercredi réservé sera facturé au tarif plein de la tranche du quotient familiale de la famille. Au-delà de ces 6 jours, le désistement ne sera pas facturé.

Dans tous les cas :

Le désistement ou l'absence d'un enfant non justifié par un certificat médical sera facturée au tarif plein de la tranche du quotient familial dont il dépend.

La facturation est mensuelle. Le règlement se fait au Trésor public par prélèvement automatique, virement bancaire ou chèque.

ART.6 – Activités et encadrement

Les activités proposées répondent au Projet Pédagogique. Elles tendent vers la Nature, les activités manuelles et physiques.

Le programme d'activités établi pour chaque période est susceptible de changement en fonction du nombre d'enfants, de leurs attentes, des conditions climatiques ainsi que des opportunités d'animation.

Pour des raisons d'organisation, tant pour les familles que pour le Centre d'Accueil et de Loisirs, le planning des activités est annoncé au plus tard 3 semaines avant la période concernée.

Conformément à la législation en la matière, le personnel est qualifié, ou stagiaire en formation et le taux d'encadrement est adapté au nombre d'enfants accueilli.

ART.7 – Santé de l'enfant

Les parents sont invités à faire connaître, par écrit, toute évolution de la santé de leur enfant par rapport à la fiche remise lors de l'inscription.

Au cas où l'enfant doit impérativement prendre des médicaments sur le temps d'accueil au Centre, ceux-ci seront remis sous la responsabilité des parents avec l'ordonnance à l'animateur (autorisé à administrer les médicaments) ainsi que l'autorisation du représentant légal.

En cas d'incident (écorchures, léger coup ...) : l'enfant est pris en charge par un membre de l'équipe d'animation à l'infirmierie, l'incident est consigné sur le registre de l'infirmierie, les parents sont informés en fin de journée.

En cas de malaise ou de température : les parents sont immédiatement avertis et invités à venir prendre leur enfant dans les meilleurs délais : dans cette attente l'équipe d'animation se charge de l'enfant à l'infirmierie ; une déclaration est consignée sur le registre de l'infirmierie.

En cas d'accident plus grave : le responsable du Centre peut faire appel aux secours d'urgence lesquels décident, le cas échéant, du transfert à l'hôpital le plus proche du lieu de l'accident. Les parents sont avertis parallèlement. En cas de transfert, un membre de l'équipe d'animation accompagne l'enfant muni de la fiche sanitaire de liaison, une déclaration est consignée sur le registre de l'infirmierie.

ART.8 – Règles de vie

L'enfant est tenu de respecter les règles de fonctionnement et de vie fixées par l'équipe d'animation, et par la même, les personnes et les biens.

A ce titre, les parents sont pécuniairement responsables des dégâts et détériorations occasionnés.

En cas de comportement perturbant gravement et/ou durablement le fonctionnement et la vie collective du Centre, les parents en seront avertis. Si le comportement répréhensible persiste, un rendez-vous sera proposé aux responsables de l'enfant, suivi éventuellement d'une exclusion temporaire ou définitive.

La tenue vestimentaire de l'enfant doit être adaptée aux activités proposées.

Le Centre d'accueil et de loisirs ne peut être tenu responsable en cas de perte, vol ou détérioration de biens personnels (bijou, objets de valeurs, ...) Ceux-ci restent sous l'entière responsabilité des parents. (Toutefois, les clés pourront être confiées au Directeur).

A l'arrivée au Centre, l'enfant doit être physiquement confié à un membre de l'équipe d'animation par la personne responsable de l'enfant, spécifiquement désigné. Il en est de même au départ de l'enfant.

En cas d'empêchement, la personne responsable prévient le Directeur du Centre pour désigner la personne habilitée à reprendre l'enfant, celle-ci présentera une pièce d'identité lors de la remise de l'enfant, en fin de journée. De même, dans l'hypothèse où les familles autorisent leur enfant à venir seul, elles devront transmettre un courriel au service afin de le tenir informé.

A la fermeture du Centre, si la personne habilitée à reprendre l'enfant ne s'est pas présentée le Directeur du Centre prévient celle-ci ou la famille mentionnée dans le dossier d'inscription, ainsi que la Directrice Générale des Services et l'élu de permanence, et prendra toute mesure nécessaire à sécuriser et rassurer l'enfant.

ART.9 – Exécution et modification du règlement intérieur

Le présent règlement est remis à la famille lors de l'inscription. Il est affiché dans les locaux du Centre. Il est téléchargeable sur le site internet de la mairie.

Toute modification de celui-ci relève de la compétence du Conseil Municipal.

Le Maire ou son représentant, la Directrice générale des services, le Directeur du Centre d'accueil et de loisirs sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent règlement, lequel est transmis à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations.

Règlement approuvé en séance du Conseil Municipal le 26 octobre 2022

Nous soussignés, Madame, Monsieur,

Parents ou représentants légaux de(s) enfant(s) – Nom et prénom de(s) enfant(s)

.....

Attestons avoir pris connaissance du règlement intérieur du Centre d'Accueil et de Loisirs de la commune de Saint-Coulomb.

Signature précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé »

Date :